

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Sports  
Tél : 04.66.56.11.09.  
Réf : YF/BL/2025-26

**Objet** : Interdiction d'utilisation du stade communautaire Pierre Pibarot situé sur la ville d'Alès du vendredi 19 septembre 2025 à 14h au vendredi 3 octobre 2025 à 8h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état détérioré et dangereux de la pelouse du stade Pierre Pibarot gérée par la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient d'interdire l'utilisation de ce terrain afin de le remettre en état et d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Le stade Pierre Pibarot situé sur la ville d'Alès sera fermé du vendredi 19 septembre 2025, à 14h au vendredi 3 octobre 2025, à 8h.

**ARTICLE 2 :**

Les services de la Communauté Alès Agglomération procéderont à des interventions de reprise de la pelouse du stade Pierre Pibarot, durant cette période, afin de la rendre praticable à toute utilisation.

**ARTICLE 3 :**

Les services de la Communauté Alès Agglomération habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des travaux entrepris pour la remise en état de la pelouse.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le  
Le président  
Christophe RIVENQ

23 SEP. 2025

